



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1119

Approbation d'une convention de partenariat établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et l'Université Lyon 1 pour l'organisation de manifestations rapprochant cultures artistique et scientifique

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1119 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
ETABLIE ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES
BEAUX-ARTS ET L'UNIVERSITE LYON 1 POUR
L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS RAPPROCHANT
CULTURES ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE (DIRECTION
DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La collaboration entre l'Université Lyon 1 et le service culturel du Musée des beaux-arts de Lyon a débuté depuis plus d'une dizaine d'années pour organiser des manifestations au musée visant à créer des rapprochements entre culture scientifique et culture artistique.

Cette collaboration suscite un grand intérêt de la part du public ; c'est pourquoi, elle est reconduite dans la programmation des 3 prochaines saisons 2021-2022 , 2022-2023 et 2023-2024 du musée, sous la forme de visites et de conférences avec un cycle de regards croisés intitulé « Dialogue entre arts et sciences au Musée des beaux-arts », conçu et co-animé par un scientifique (enseignant-chercheur ou chercheur à l'Université Claude Bernard Lyon 1) et un médiateur culturel.

Sur l'ensemble de la saison, 3 ou 4 regards croisés sont programmés, ouvert à tous. Chaque module, autour d'un thème est composé d'une conférence et de 3 créneaux de visite identique, répartis de la manière suivante :

- conférence d'une heure à deux voix (dominante scientifique) dans l'auditorium du musée, un mercredi à 18h30 ;
- une visite à deux voix (dominante histoire de l'art) dans les collections permanentes, proposée à trois reprises : le vendredi suivant la conférence à 12h15 ou 14h00 et le lundi suivant à 16h00.

Les thèmes des conférences pour la saison 2021/2022 sont les suivants :

- Biomorphisme et étude du vivant : l'émergence d'une nouvelle esthétique - 17 novembre 2021 ;
- Le regard des peintres à la lumière de la *camera obscura* - 1^{er} décembre 2021 ;
- La géométrie dans l'art islamique - 16 mars 2022.

Les thèmes des conférences pour les saisons suivantes sont choisis en accord entre les deux parties.

Les regards croisés sont ouverts aux auditeurs de l'Université Ouverte Lyon 1 et au public du Musée des beaux-arts de Lyon.

Le tarif de chaque conférence est de 6 € L'accès aux visites du cycle dialogue entre arts et sciences est de 3 € plus le billet d'entrée au musée. Les détenteurs de la carte de l'Université Ouverte pour l'année en cours bénéficient de la gratuité de l'entrée pour les visites.

Les conditions du partenariat entre l'Université Lyon 1 et le Musée des beaux-arts de Lyon sont formalisées dans la convention jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et l'Université Lyon 1, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.
- 3- La gratuité d'entrée pour les visites réalisées dans le cadre de ce partenariat au profit des détenteurs de la carte Université Ouverte est approuvée.
- 4- Les recettes seront imputées sur les budgets 2021 et 2022, nature 7062, fonction 322, programme ACPBA, opération CULTURBA, LC 66081.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET